



Téléphone Mairie : 05 62 79 92 10

Rendez-vous le :/...../..... à h

LISTE DES PIECES A PRODUIRE POUR LES MINEURS

ATTENTION FOURNIR LES ORIGINAUX + LES COPIES

Présence obligatoire du mineur et du responsable légal

PIECES COMMUNES POUR UNE 1ERE DEMANDE OU RENOUELEMENT

CARTE D'IDENTITE
(validité 10 ans)

PASSEPORT
(validité 5ans)

Pré-demande en ligne sur le site Ants
<https://ants.gouv.fr> (à imprimer)
ou Remplir un Cerfa délivré par la Mairie

1 Photo d'identité en couleur (moins de 6 mois) aux normes
à réaliser auprès d'un photomaton ou d'un photographe
(35x45mn, tête nue sans accessoires, oreilles dégagées, expression neutre, bouche fermée, recommandé sans lunettes)

1 Justificatif de domicile de moins de 1 an au nom des parents, par exemple :
(facture d'énergie, d'eau, de téléphone, assurance habitation.)
Simplifiez votre démarche en optant pour le Justif Adresse via la téléprocédure sur l'ANTS

Pièce d'identité du responsable légal présent lors du dépôt de la demande

Ancienne carte d'identité

Ancien passeport

➤ Moins de 15 ans : 17€
➤ De 15 à 17 ans : 42€

Lors d'une 1ere demande fournir un titre d'identité (carte d'identité ou passeport) ou un acte de naissance* de moins de 3 mois

EN CAS DE PERTE OU DE VOL

Uniquement en cas de perte ou de vol de la carte d'identité
25€

Déclaration de perte ou dépôt de plainte pour vol

1 document officiel avec Photo (passeport ou carte d'identité en fonction de ce que vous possédez)

* Acte de naissance de moins de 3 mois - NB : Si votre Commune est reliée à COMEDC
(à vérifier)
il n'est pas nécessaire de produire l'acte de naissance

AUTRES SITUATIONS

CHANGEMENT ETAT CIVIL

Si demande de nom d'usage : remplir l'annexe disponible à la mairie, signée des deux parents mentionnant l'ordre des noms.

Si changement de prénom, Adoption : Acte de naissance - 3 mois

CAS DE SEPARATION / DIVORCE

Si garde alternée:

Jugement de divorce/séparation ou à défaut attestation manuscrite et signée des 2 parents si garde alternée à l'amiable) :
Autorisation manuscrite établie par le parent qui n'est pas présent acceptant l'établissement du titre cni ou Pst +
Copie de sa Carte d'identité ou Passeport + son justificatif de domicile

ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE

Certificat de nationalité, décret de naturalisation ou extrait du journal officiel

Procès Verbal du titre de séjour ou DCEM (document de circulation pour étranger mineur)

Passeport étranger

MESURE DE PROTECTION TUTELLE

Copie du dernier jugement de tutelle (portant ouverture, modification ou renouvellement)
+ copie de la CNI ou passeport du tuteur



- ❖ Accessoires INTERDITS
- ❖ Pas d'OMBRE ou SUR ECLAIRAGE
- ❖ Regard droit devant
- ❖ Pas de SOURIRE
- ❖ VISAGE/YEUX/OREILLES DÉGAGÉS
- ❖ Sans LUNETTES
- ❖ Pas d'adulte sur la photo

- Prise de RDV sur le site : <https://www.mairie-fronton.fr/demarches-administratives/rendez-vous-cni-passeport/>

- Achat des timbres fiscaux : <https://timbres.impots.gouv.fr>



Attention aux sites frauduleux les sites officiels du gouvernement finissent par : [.gouv.fr](https://gouv.fr)